



LE RUISSEAU D'IVREY (Identifiant national : 430020256)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 33000024)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Franche-Comté, - 430020256, LE RUISSEAU D'IVREY. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/430020256.pdf>

Région en charge de la zone : Franche-Comté
Rédacteur(s) : DREAL Franche-Comté
Centroïde calculé : 869593°-2227012°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/12/2009
Date actuelle d'avis CSRPN : 03/10/2023
Date de première diffusion INPN : 09/11/2022
Date de dernière diffusion INPN : 13/11/2023

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Jura
- Commune : Ivrey (INSEE : 39268)
- Commune : Saint-Thiébaud (INSEE : 39495)
- Commune : Chapelle-sur-Furieuse (INSEE : 39103)

1.2 Superficie

48,01 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 315

Maximale (mètre): 535

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Le premier escarpement occidental du massif jurassien est particulièrement accidenté dans les environs de Salins-les-Bains, où la silhouette caractéristique du Mont Poupet domine le paysage. En contrebas de ces reliefs, le ruisseau d'Ivrey, affluent de la Furieuse, s'écoule dans une vallée très encaissée orientée vers l'ouest. La délimitation de la zone comprend un tronçon du ruisseau d'Ivrey et plusieurs de ses affluents, ruisseaux et rus temporaires, qui dévalent les pentes. Le relief escarpé associé à un fort recouvrement forestier confère à cette vallée un remarquable attrait paysager. Les boisements, essentiellement représentés par des forêts mélangées de pente et de ravins, se déclinent en différents groupements selon l'exposition, la nature du substrat (granulométrie et stabilité) et la topographie. La vallée est marquée par une opposition de versants très contrastée : divers types de tilliaies sèches apparaissent en méso-climat chaud alors que les érablaies se cantonnent aux expositions froides. L'extension de ces forêts d'intérêt patrimonial est forcément limitée du fait des conditions édaphiques.

La Franche-Comté montre une grande richesse en cours d'eau, aussi divers qu'elle offre de situations physiques. Selon la nature géologique du sous-sol, la topographie, la climatologie et la couverture végétale, on peut ainsi établir une typologie des cours d'eau et définir une zonation amont-aval à laquelle correspondent des peuplements distincts. En tête de bassin, les ruisseaux comme celui d'Ivrey se caractérisent par une pente forte (au moins 6 %), des fonds grossiers et des eaux dont la qualité devrait être optimale, c'est-à-dire fraîches et oxygénées, pauvres en éléments nutritifs et non polluées. Dans ce cas, ces cours d'eau abritent tout un cortège d'espèces indicatrices qui y trouvent des zones de frayères comme la lamproie de Planer, le chabot, la truite fario ou la salamandre. Ils sont riches d'une faune invertébrée variée et très sensible aux pollutions diverses : écrevisses à pieds blancs, perles (familles des perlidae, perlolidae, taeniopterygidae ou chloroperlidae), trichoptères (familles des odontoceridae, philopotamidae, brachycentridae), éphémères (genres Epeorus ou Rhithrogena).

STATUT DE PROTECTION

Une protection réglementaire de l'espace est en voie d'être mise en place (arrêté de protection de biotope). En même temps, la présence de plusieurs espèces cités dans les arrêtés ministériels des 21/07/83, 8/12/88 et 19/11/07 assure la protection de cette zone puisque tout acte de destruction à l'encontre de ces espèces et de leur milieu de vie est interdit.

OBJECTIFS DE PRESERVATION

Ces ruisseaux font partie de ces écosystèmes remarquables qui se sont considérablement raréfiés de sorte qu'il n'en subsiste aujourd'hui qu'une bonne centaine en Franche-Comté. Leur bon état de conservation est lié à la préservation du bassin versant ; cependant la nature acide de leurs eaux les rend très vulnérables. Des mesures de protection doivent donc impérativement et rapidement être mises en place, car l'intégrité de ces systèmes aquatiques est chaque jour menacée. D'une manière générale, ils font l'objet de pollutions chimiques ou organiques diffuses, de travaux anarchiques tantôt dans le lit mineur (creusement, calibrage ou élargissement) ou en bordure immédiate (réalisation d'étangs, captage d'eau, aménagement de piste ou de chemin), de braconnage et d'alevinages intempestifs (notamment en espèces non indigènes) ou encore d'agressions diverses en lien avec l'exploitation sylvicole et agricole intensive.

Les populations d'espèces polluo-sensibles sont fragilisées et affaiblies sur la zone, en lien avec les effluents domestiques rejetés dans le ruisseau à la sortie du village d'Ivrey et des pollutions agricoles diffuses. Plus en aval, une exurgence se mélange aux eaux du ruisseau, contribuant à améliorer leur qualité biologique. Il importe donc d'être très vigilant quant à la maîtrise des rejets domestiques.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Vallon
- Falaise continentale
- Escarpement, versant pentu

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine privé communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Poissons
- Oiseaux
- Crustacés
- Autre Faune (préciser)

Fonctionnels

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Ralentissement du ruissellement
- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Fonctionnement des écosystèmes entre eux.

Présence de l'écrevisse à pattes blanches

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Poissons - Crustacés 		<ul style="list-style-type: none"> - Autre Faunes - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>G1.A4 Forêts de ravin et de pente</i>	<i>41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins</i>				
<i>C2.21 Épirhithron et métarhithron</i>	<i>24.12 Zone à Truites</i>				
<i>H3.2 Falaises continentales basiques et ultrabasiques</i>	<i>62.1 Végétation des falaises continentales calcaires</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines</i>	<i>86.2 Villages</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CSP, Déforêt				2003 - 2003
Oiseaux	2938	<i>Faucon pèlerin</i>	<i>Faucon pèlerin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Groupe Pèlerin Jura		0	0	2007 - 2020
Poissons	67778	<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758	Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CSP, Déforêt				2000 - 2000

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Genette commune, Genette	Reproduction indéterminée			1	1	2020 - 2020

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain (lien)
Mammifères	60831	<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2938	<i>Faucon pèlerin</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Durand G., Morillas M. et al.	2001	Situation actuelle de l'écrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) dans le Jura. Inventaire départemental des populations - Année 2001. Fédération du Jura APPMA, CSP brigade 39, Agence Eau RMC, DIREN F-C, 23p. + annexes
	Fédération départementale pêche 39 et ONEMA	2008	Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la faune patrimoniale associée dans le département du Jura. DIREN F-C et Agence Eau RMC, 72 p.
Informateur	CSP, Déforêt	2003	
	CSP et Fédé de pêche du Jura		
	Déforêt T.		
	Groupe Pèlerin Jura		
	Monneret R.-J.		